



Commune de Rauzan

Séance du 2 septembre 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Absents : 4

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : 4

L'an deux mille vingt six, le deux septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 26/08/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS - Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusés : Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY

Pouvoirs : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR
de Philippe GUERRIER à Romain CHARDON
d'Alice DENIS à Christophe QUEBEC
de Vincent JOLY à Sophie FOURNIER

Secrétaire de séance : Sophie FOURNIER

2026 – D43 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - CORRECTION DU RESULTAT REPORTE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 adopté par délibération n° 2026D2 en date du 23/04/2026

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et les observations formulées par le comptable public relatives à une erreur de reprise des résultats antérieurs ;

Considérant qu'il convient de corriger le montant du résultat reporté inscrit au budget afin de le rendre conforme aux données du Compte Financier Unique rectifié ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget 2026 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Diminution	Augmentation
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,66 €	- €
70	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	- €	0,66 €

Le montant du résultat d'investissement reporté (compte 002) est ainsi ramené de : 335 750,74 € à 335 750,08 €, soit une diminution de 0,66 €.

- Les autres dispositions du budget demeurent inchangées.

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 033-213303506-20260902-2026D43-DE

Berger
Levisault

Fait et délibéré le 2 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Sophie FOURNIER

Le Maire,

Christophe QUEBEC



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.